



Fiche de données de sécurité
EAU DEMINERALISEE
Conformément au règlement REACH (CE) N° 1907/2006

Date de révision :
15/06/2017
Création
Version 1
Page 1 / 10

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	EAU DEMINERALISEE
Nom chimique	- Eau déionisée- article 3175
No. CAS	- 7732-18-5
No. EC	- 231-791-2
No. Index	- aucun
No. D'enregistrement REACH	- Cette information n'est pas disponible.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Eau non alimentaire à usage ménager. Protège du tartre et du calcaire. Entretien des plantes. Lave glace en mélange avec de l'alcool ménager supérieur. Circuit de refroidissement automobile en mélange avec de l'antigel. Recharge batteries.
Utilisations déconseillées	Ne pas utiliser l'eau déminéralisée pour les applications suivantes : - Alimentation et de boisson. - Process agro-alimentaire. - Process pharmaceutiques et laboratoires - Appareils respiratoires et stérilisateurs. - Découpe laser.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom	ETS PINTAUD
Adresse	Rue Maurice Pintaud, 16230 MANSLE
Téléphone	+33 (0) 5 45 22 43 21
Fax	+33 (0) 5 45 22 43 25
Email de contact	HPintaud@wanadoo.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone	+ 33 (0)1 45 42 59 59 INRS/ORFILA (France)
-----------	--

2. IDENTIFICATION DES DANGERS



Fiche de données de sécurité
EAU DEMINERALISEE
Conformément au règlement REACH (CE) N° 1907/2006

Date de révision :
15/06/2017
Création
Version 1
Page 2 / 10

2.1. Classification du mélange

-

2.1.1. Classification du mélange selon la directive 1999/45/CEE (DPD)

Dangers possibles :

Cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement no 1272/2008.

2.2. Eléments d'étiquetage selon le règlement CLP ((CE) No. 1272/2008)

- Non requis

Composants qui doivent être listés sur l'étiquette :

Pictogrammes de danger - aucun

Mentions de danger - aucun

Conseils de prudence généraux - aucun

Conseils de prudence Prévention - aucun

Conseils de prudence Intervention - aucun

Conseils de prudence – Stockage - aucun

Conseils de prudence – Elimination - P501 Éliminer le contenu et le produit non utilisé conformément à la réglementation locale, par exemple par apport en déchèterie.

Eléments d'étiquetage supplémentaires - aucun



Fiche de données de sécurité
EAU DEMINERALISEE
Conformément au règlement REACH (CE) N° 1907/2006

Date de révision :
15/06/2017
Création
Version 1
Page 3 / 10

2.3. Autres dangers

- pas d'information à ce jour.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

Nom	No. CAS	No. EC	No. index	%	Numéro d'enregistrement REACH	Classification selon le dossier d'enregistrement
EAU	7732-18-5	231-791-2				

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Général	Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.
En cas d'inhalation	Aucunes mesures particulières ne sont exigées.
En cas de contact avec la peau	Aucunes mesures particulières ne sont exigées.
En cas de contact avec les yeux	Aucunes mesures particulières ne sont exigées.
En cas d'ingestion	Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.
Dangers	L'utilisation pour l'usage prévu et dans les conditions appropriées ne comporte pas de danger.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction	<u>Non combustible</u>
--------------------------	------------------------



Fiche de données de sécurité
EAU DEMINERALISEE
Conformément au règlement REACH (CE) N° 1907/2006

Date de révision :
15/06/2017
Création
Version 1
Page 4 / 10

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Le produit lui-même n'est pas combustible.

5.3. Conseils aux pompiers Non combustible.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Aucunes mesures particulières ne sont exigées

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Non requis

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Aucunes mesures particulières ne sont exigées
Essuyer avec une matière absorbante.

6.4. Référence à d'autres sections Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence.
Voir section 6.1 pour EPI
Voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Observez le stockage compatible des produits chimiques
Protéger des températures inférieures à : 0 °C
Température de stockage recommandées : 15-25°C
Le produit n'est plus pompable si la limite de température est dépassée en baisse.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Se référer à la section 1 pour les utilisations identifiées.



Fiche de données de sécurité
EAU DEMINERALISEE
Conformément au règlement REACH (CE) N° 1907/2006

Date de révision :
15/06/2017
Création
Version 1
Page 5 / 10

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail :
Pas de valeur limite d'exposition professionnelle connue à ce jour.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés -

Mesures de protection individuelle Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p. ex. EN 166).

Protection des mains : Il n'est nécessaire de se protéger les mains.

Protection respiratoire : Pas nécessaire.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.
Tenir le produit à l'écart des aliments et des boissons.

Risques thermiques : Non applicable.

Contrôles liés à la protection de l'environnement Non Requis

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide (fluide)
Couleur	Incolore
Odeur	Incolore
Seuil olfactif	Non disponible
PH	7
Point de fusion/ Point de congélation	0°C



Fiche de données de sécurité
EAU DEMINERALISEE
Conformément au règlement REACH (CE) N° 1907/2006

Date de révision :
15/06/2017
Création
Version 1
Page 6 / 10

Point d'ébullition	100 °C à 1.013 hPa
Point éclair	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité	Non pertinent (fluide)
Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable / Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides.
Température d'auto- inflammation	Non disponible
Densité de vapeur	Non disponible
Densité	1g/cm ³ (20 °C).
Solubilité dans l'eau	En toute proportion miscible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Non disponible
Température de décomposition	Il n'existe pas de données disponibles.
Viscosité	Dynamique : 0.952 mPa s (20 °C) Cinématique : Non déterminé
Propriétés explosives	N'est pas classé ATEX
Propriétés comburantes	Aucune

9.2. Autres informations

Aucune

10. STABILITE ET REACTIVITE

- 10.1. Réactivité** Cette matière n'est pas réactive dans des conditions d'ambiance normales.
- 10.2. Stabilité chimique** Le produit est stable dans des conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, pour ce que concerne la température et la pression.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses** Vive réaction avec : Métaux alcalins, Métal alcalino terreux, En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux.



Fiche de données de sécurité
EAU DEMINERALISEE
Conformément au règlement REACH (CE) N° 1907/2006

Date de révision :
15/06/2017
Création
Version 1
Page 7 / 10

10.4. Conditions à éviter	Pas de condition particulière connue à éviter.
10.5. Matières incompatibles	Pas de produits à éviter connus.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<u>Toxicité aiguë</u>	N'est pas classée comme toxicité aiguë
Corrosion/irritation cutanée	N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.
Inhalation	N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.
Ingestion	Pratiquement pas toxique après une ingestion unique.
Danger par aspiration	Pas de danger par aspiration attendu.
Mutagénicité (CMR)	N'est pas classé comme CMR
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT) : Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Evaluation de la toxicité après administration répétée : Les informations disponibles sur le produit ne fournissent aucune indication de toxicité sur des organes cibles après exposition répétée.
Autres informations	Non disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité	Selon 1272/2008/CE/ : produit non classé comme dangereux pour le milieu aquatique.
12.2. Persistance et dégradabilité	Les méthodes de calcul de la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.



Fiche de données de sécurité
EAU DEMINERALISEE
Conformément au règlement REACH (CE) N° 1907/2006

Date de révision :
15/06/2017
Création
Version 1
Page 8 / 10

12.4. Mobilité dans le sol Données non disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Données non disponibles.

12.6. Autres effets néfastes Données non disponibles.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales, valable pour le contenant (bidon).

13.2. Codes déchet Non disponible

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport terrestre (ADR/RID)	Transport fluvial (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU	Non applicable			
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Non pertinent			
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non pertinent			
14.4. Groupe d'emballage	Non pertinent			
14.5. Dangers pour l'environnement	Aucun (pas dangereux pour l'environnement selon le règlement des transports des marchandises dangereuses)			
14.6. Classification	Pas d'information additionnelle			
14.7. Code de classification	Aucun			
14.8. Etiquette	Aucune			



Fiche de données de sécurité
EAU DEMINERALISEE
Conformément au règlement REACH (CE) N° 1907/2006

Date de révision :
15/06/2017
Création
Version 1
Page 9 / 10

14.9. Quantités limitées (LQ)	Non soumis			
14.10. Informations additionnelles	Code tunnel	Non soumis	EMS number:	Non soumis

14.11. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non disponible

14.12. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement 649/2012/UE concernant les expositions et importations de produits chimiques dangereux (**PIC**) : **Non énuméré.**
Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (**ODS**) : **Non énuméré.**
Règlement 850/2004/CE concernant les polluants organiques persistants(**POP**) : **Non énuméré.**
Restriction selon **REACH, Annexe XVII** / Non énuméré.
Liste des substances soumises à autorisation (**REACH, Annexe XIV**) : **Non énuméré.**
Directive 2011/65/UE relative à la limitation de certaines substances dangereuses dans équipements électriques et électroniques (**RoHS**)-Annexe II : **Non énuméré.**
Règlement 166/2006/CE concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (**PRTR**) : **Non énuméré.**
Directive 2000/60/ CE Etablissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau : **Non énuméré.**

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour la substance.

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1. Indications sur la révision

Mise à jour de la classification et des sections relatives conformément au règlement 1272/2007

16.2. Signification des abréviations et acronymes utilisés

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route / Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service



Fiche de données de sécurité
EAU DEMINERALISEE
Conformément au règlement REACH (CE) N° 1907/2006

Date de révision :
15/06/2017
Création
Version 1
Page 10 / 10

CLP: Classification, étiquetage et emballage

N° EC: Numéro Commission européenne

EPI : Equipements de Protection Individuelle

IATA: International Air Transport Association

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques

N°ONU: Nombre des Nations Unies

VME : Valeur moyenne d'exposition

VLE : Valeur limite d'exposition

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

16.3. Conseils relatifs à toute formation appropriée destinées aux travailleurs

Aucun

Les informations contenues dans cette fiche de donnée de sécurité sont conçues comme une caractérisation du produit afin de fournir des orientations pertinentes pour les questions de sécurité. Toutefois, cette fiche signalétique a été issue de la composition fournie par le fournisseur. Par conséquent, le présent document ne fournit aucune garantie, explicite ou implicite, concernant les propriétés du produit. Cette FDS est conforme aux réglementations européennes actuelles applicables à sa date de rédaction. Ce document ne donne aucune garantie après sa date d'édition.